



Une société d'**ATCO**

CU INC.

NOTICE ANNUELLE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

30 mars 2023

La présente notice annuelle vise à permettre aux lecteurs de comprendre l'exploitation et les activités de CU Inc. (« nous », « nos », « notre » ou la « société »).

À moins d'indication contraire, l'information figurant dans la présente notice annuelle est présentée en date du 31 décembre 2022.

La société est contrôlée par Canadian Utilities Limited, laquelle est contrôlée par ATCO Ltd. et par son actionnaire contrôlant, Sentgraf Enterprises Ltd., dont la famille Southern est l'actionnaire contrôlant.

Les termes employés dans la présente notice annuelle sont définis dans le glossaire qui figure à la fin du présent document.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Structure de la société	2
Description des activités	3
Électricité.....	3
Gaz naturel.....	6
Renseignements d'ordre réglementaire	7
Historique des trois derniers exercices	8
Sommaire des produits des activités ordinaires	8
Électricité.....	8
Gaz naturel.....	9
Siège social et autres activités	10
Renseignements sur les employés	11
Durabilité, changements climatiques et transition énergétique	11
Risques commerciaux	11
Dividendes.....	12
Structure du capital.....	12
Notations	14
Marché pour les titres de la société	16
Administrateurs et membres de la haute direction.....	17
Titres avec droit de vote et leurs principaux porteurs	20
Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres.....	20
Poursuites et application de la loi	20
Contrats importants	20
Intérêt des experts	21
Information prospective	21
Informations supplémentaires.....	22
Glossaire	23
Annexe 1 – Rapport sur la rémunération	24

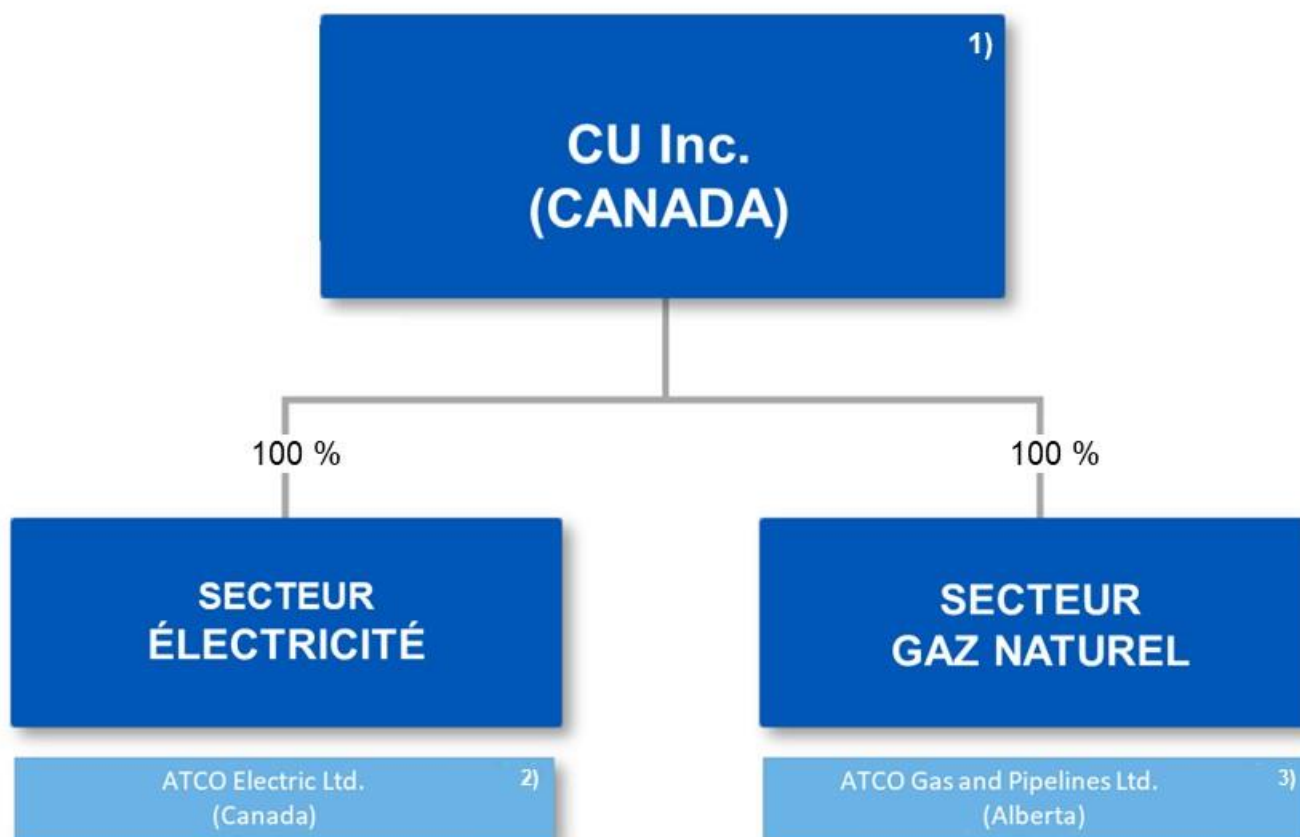
STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

CU Inc. a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 12 mars 1999. Son bureau principal est situé au 5302, rue Forand S. O., immeuble ouest, 4^e étage, Calgary (Alberta) T3E 8B4.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE SIMPLIFIÉE

CU Inc. est une filiale entièrement détenue par Canadian Utilities Limited, une société d'ATCO. CU Inc. est une société établie en Alberta qui compte quelque 3 700 employés et des actifs de 18 G\$ composés d'activités de services publics à tarifs réglementés dans les domaines de la distribution de gaz naturel, du transport de gaz naturel, de la distribution d'électricité et du transport d'électricité. De plus amples renseignements sur CU Inc. se trouvent sur le site Web de Canadian Utilities Limited, à l'adresse www.canadianutilities.com.

Le graphique suivant donne le nom des principaux secteurs d'activité de la société et des principales filiales constituant ces secteurs d'activité, ainsi que les territoires où ils sont régis. Le graphique indique également le pourcentage des actions des filiales dont la société a la propriété véritable ou sur lesquelles elle exerce un contrôle ou a la haute main, que ce soit directement ou indirectement.



1) L'organigramme ne comprend pas toutes les filiales de la société. Les actifs et les produits des activités ordinaires des filiales exclues ne représentaient pas, au total, plus de 20 pour cent du total des actifs consolidés ou des produits des activités ordinaires consolidés de la société au 31 décembre 2022.

2) ATCO Electric Ltd. comprend les entreprises de distribution d'électricité et de transport d'électricité.

3) ATCO Gas and Pipelines Ltd. comprend les entreprises de distribution de gaz naturel et de transport de gaz naturel.

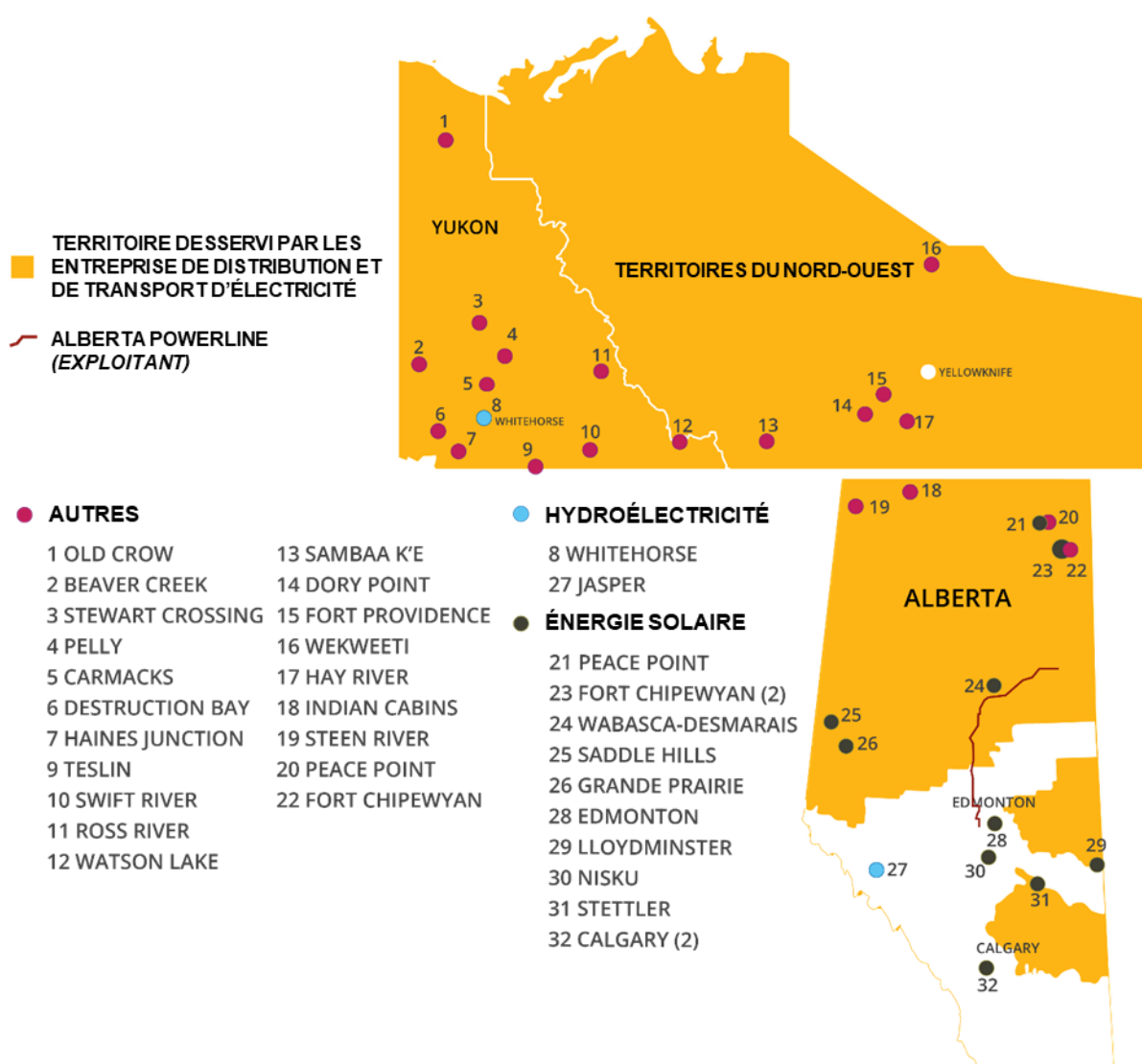
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Les activités de la société sont menées par l'intermédiaire d'entreprises réglementées de services publics faisant partie de deux secteurs d'activité dans l'ouest et le nord du Canada : le secteur Électricité, qui regroupe les entreprises de distribution et de transport d'électricité, et le secteur Gaz naturel, qui regroupe les entreprises de distribution et de transport de gaz naturel.

SECTEUR ÉLECTRICITÉ

DISTRIBUTION ET TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ

La carte ci-dessous montre les zones de service des entreprises de distribution et de transport d'électricité ainsi que les emplacements des installations de production d'électricité détenues ou exploitées par les entreprises de distribution et de transport d'électricité dans l'ouest et le nord du Canada.



Les entreprises de distribution et de transport d'électricité transportent et fournissent de l'électricité dans environ 240 collectivités et régions rurales du nord et du centre-est de l'Alberta. Sont comprises dans leur territoire les villes de Drumheller, de Lloydminster, de Grande Prairie et de Fort McMurray, ainsi que les régions d'exploitation de sables bitumineux situées près de Fort McMurray et les régions d'exploitation de pétrole lourd situées près de Cold Lake et de Peace River. Ces entreprises approvisionnent aussi en électricité trois collectivités en Saskatchewan. Les entreprises de distribution et de transport d'électricité sont situées à Edmonton et possèdent 38 bureaux dans le territoire qu'elles desservent.

Yukon Electrical Company Limited (ATCO Electric Yukon [« AEY »]) dessert 19 collectivités au Yukon, dont Whitehorse, la capitale, et une collectivité en Colombie-Britannique. Northland Utilities Enterprises Ltd. (« Northland Utilities ») est un partenariat à parts égales entre une filiale de la société et Denendeh Investments Incorporated, qui représente les 27 Premières Nations Dene des Territoires du Nord-Ouest. Northland Utilities compte deux unités d'exploitation : Northland Utilities (NWT) Limited (« NWT ») et Northland Utilities (Yellowknife) Limited (« NUY »). Ces deux unités d'exploitation desservent neuf collectivités dans les Territoires du Nord-Ouest, dont Yellowknife, la capitale.

La population des principaux marchés où les services publics d'électricité sont assurés par les entreprises de distribution et de transport d'électricité et leurs filiales NUY, NWT et AEY est d'approximativement 665 000 habitants. Environ 263 000 clients y sont desservis. Les entreprises de distribution et de transport d'électricité se sont vu attribuer environ 65 pour cent de la zone de service désignée en Alberta, qui représente approximativement 14 pour cent de la charge électrique provinciale et 13 pour cent de la population.

Le nombre moyen de clients desservis mensuellement par les entreprises de distribution et de transport d'électricité, NUY, NWT et AEY, en 2022 et en 2021, est présenté dans le tableau suivant :

	2022		2021	
	Nombre	%	Nombre	%
Clientèle résidentielle	185 919	71	184 869	71
Clientèle commerciale	34 960	13	34 771	13
Clientèle industrielle	9 299	4	9 439	4
Clientèle rurale, REA et autres	32 400	12	32 291	12
Total	262 578	100	261 370	100

L'électricité distribuée aux diverses catégories de clients au cours de 2022 et de 2021 est présentée dans le tableau suivant.

	2022		2021	
	GWh	%	GWh	%
Clientèle résidentielle	1 364	11	1 393	11
Clientèle commerciale	2 325	19	2 264	18
Clientèle industrielle	8 266	66	8 291	67
Clientèle rurale, REA et autres	534	4	543	4
Total	12 489	100	12 491	100

Les entreprises de distribution et de transport d'électricité, NUY, NWT et AEY sont les propriétaires de vastes réseaux de transport et de distribution d'électricité et en assurent l'exploitation. Les réseaux sont constitués d'environ 11 000 km de lignes de transport et 60 000 km de lignes de distribution. De plus, les entreprises de distribution et de transport d'électricité fournissent de l'électricité aux Rural Electrification Associations (« REA ») pour les quelque 3 500 km de lignes de distribution qu'elles exploitent, mais qui appartiennent aux REA.

Les entreprises de distribution et de transport d'électricité, AEY, NUY et NWT distribuent de l'électricité dans des collectivités constituées en personne morale aux termes de concessions ou de règlements municipaux. Dans les régions rurales, l'électricité est distribuée aux termes d'autorisations, de permis ou d'ordonnances délivrés ou rendus en vertu des lois applicables.

Les concessions aux termes desquelles le service est assuré dans les collectivités constituées en personne morale de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest ont été accordées pour des périodes allant jusqu'à 20 ans. Les entreprises de distribution et de transport d'électricité, NUY ou NWT détiennent ces concessions en exclusivité, lesquelles sont renouvelables par convention. Si une concession n'est pas renouvelée, elle demeure valide jusqu'au moment où l'une ou l'autre des parties, avec l'approbation de l'organisme de réglementation compétent, y met fin moyennant un préavis écrit de six mois.

Lorsqu'une concession prend fin, la municipalité peut acheter les installations qui ont été utilisées dans le cadre de cette concession à un prix devant être convenu ou, faute d'entente, à un prix établi par l'organisme de réglementation compétent. La concession aux termes de laquelle le service est assuré au Yukon a été accordée en vertu de la *Loi sur les entreprises de service public* (Yukon) et ne comporte aucune date d'expiration fixe.

Selon la loi intitulée *Electric Utilities Act* (Alberta) (« EUA »), l'Alberta Utilities Commission (« AUC ») doit approuver les tarifs de gros pour le transport de l'électricité. Les tarifs de transport permettent à tout propriétaire d'un groupe électrogène d'avoir accès au réseau de transport en Alberta, ce qui facilite la vente de son électricité. Le même tarif de transport est demandé à chaque service public de distribution d'électricité ou client relié directement au réseau de transport, peu importe l'emplacement.

Chaque propriétaire d'installations de transport impute ses coûts à l'Alberta Electric System Operator (« AESO »). C'est ainsi que l'on réalise la répartition égale des coûts de transport. L'AESO fait ensuite le total de ces coûts et exige de tous les utilisateurs du réseau de transport un tarif commun de transport.

Le règlement intitulé *Transmission Regulation* de l'EUA stipule que les nouveaux projets de transport doivent être assignés aux propriétaires d'installations de transport en fonction des zones de service des sociétés de distribution avec lesquelles ils ont par le passé entretenu des liens. La propriété des installations changera aux limites des zones de service, sauf dans les situations où, de l'avis de l'AESO, seule une petite partie du projet est située dans une autre zone de service. Les règles s'appliquent à tous les projets de transport à l'exception des projets d'interconnexion interprovinciale et de ceux que le gouvernement de l'Alberta caractérise de « critiques ».

Alberta PowerLine

CU Inc. est l'exploitant d'Alberta PowerLine (« APL ») aux termes d'un contrat de 35 ans. APL détient une ligne de transport d'électricité de 500 km et de 500 kV reliant Wabamun et Fort McMurray, en Alberta. La part de 60 pour cent d'APL appartient à un consortium comprenant Gestion de Placements TD Inc., au nom et pour le compte de TD Greystone Infrastructure Fund (Global Master) L.P., et IST3 Investment Foundation agissant pour le compte de son groupe d'investissement, IST3 Infrastruktur Global. Les autres 40 pour cent sont détenus par sept collectivités autochtones en Alberta : la Première Nation Athabasca Chipewyan, la Nation crie Bigstone, Gunn Metis Local 55, la Première Nation crie Mikisew, par l'intermédiaire de sa division commerciale, le Mikisew Group of Companies, la Première Nation Paul, la Première Nation Sawridge et la Première Nation Sucker Creek.

Production d'électricité

Hydroélectricité, énergie solaire et diesel

Les entreprises de distribution et de transport d'électricité sont les propriétaires et les exploitants de deux centrales hydroélectriques, de 12 installations solaires et de 20 centrales diesel ayant une capacité nominale totale de 47 MW en Alberta, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Les actifs d'hydroélectricité comprennent une installation à Whitehorse et une à Jasper générant chacune 1,4 MW d'énergie hydroélectrique. Les installations solaires en Alberta comprennent des systèmes de panneaux solaires de toiture et des systèmes installés sur le sol, y compris le projet de Fort Chipewyan, le plus important projet d'énergie solaire hors réseau au Canada et le projet d'Old Crow, au Yukon, le projet d'énergie solaire hors réseau le plus au nord du Canada. Les centrales diesel sont réparties au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et en Alberta et desservent les collectivités éloignées qui ne sont pas reliées au réseau.

Les entreprises de distribution et de transport d'électricité de CU Inc. continuent de faire progresser leur stratégie visant à permettre la production et la livraison d'énergie renouvelable tout en répondant aux besoins énergétiques de leurs clients. En août 2022, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a annoncé qu'il allait fournir à Northland Utilities Entreprises jusqu'à 300 000 \$ aux fins de l'installation de deux bornes de recharge rapide publiques pour VE à Yellowknife. En décembre 2022, ATCO Electric Yukon, filiale de CU Inc., et Copper Niisüü Limited Partnership ont conclu des ententes historiques d'achat d'électricité qui soutiennent le projet énergétique Saa Sè de Beaver Creek et le projet de parc éolien de Burwash Landing et aideront les Premières Nations de White River et de Kluane à atteindre une plus grande autonomie énergétique. De plus amples renseignements à ce sujet sont présentés dans le rapport de gestion de la société.

SECTEUR GAZ NATUREL

La carte qui suit présente les régions desservies par les entreprises de distribution et de transport de gaz naturel en Alberta.



DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

L'entreprise de distribution de gaz naturel fournit du gaz naturel dans l'ensemble de l'Alberta et dans la région de Lloydminster, en Saskatchewan, et dessert environ 1,3 million de clients dans environ 300 collectivités en Alberta.

Les principaux marchés de l'entreprise de distribution de gaz naturel sont situés dans les villes d'Edmonton, de Calgary, d'Airdrie, de Fort McMurray, de Grande Prairie, de Lethbridge, de Lloydminster, de Red Deer, de Spruce Grove, de St. Albert et de Sherwood Park. Ces collectivités comptent ensemble une population d'environ 3,2 millions d'habitants. En 2022, environ 76 pour cent des clients de l'entreprise de distribution de gaz naturel se trouvaient dans ces 11 collectivités. L'entreprise dessert également 279 plus petites collectivités ainsi que des régions rurales, dont la population combinée est d'environ 770 000 habitants.

Le nombre moyen de clients desservis mensuellement par l'entreprise de distribution de gaz naturel en 2022 et en 2021 est présenté dans le tableau ci-dessous.

	2022		2021	
	Nombre	%	Nombre	%
Clientèle résidentielle	1 167 506	92	1 151 862	92
Clientèle commerciale	102 958	8	102 021	8
Clientèle industrielle	340	—	343	—
Autres	737	—	505	—
Total	1 271 541	100	1 254 731	100

Le volume de gaz naturel distribué par l'entreprise de distribution de gaz naturel en 2022 et en 2021 est présenté dans le tableau suivant.

	2022		2021	
	PJ	%	PJ	%
Clientèle résidentielle	127,7	46	127,6	47
Clientèle commerciale	135,5	49	129,6	48
Clientèle industrielle	13,1	5	12,9	5
Autres	0,2	—	0,3	—
Total	276,5	100	270,4	100

L'entreprise de distribution de gaz naturel est la propriétaire d'environ 41 500 km de conduites de distribution, dont elle assure l'exploitation. En outre, elle possède des installations de service et d'entretien situées dans les principaux centres de l'Alberta.

L'entreprise de distribution de gaz naturel fournit du gaz naturel dans des collectivités constituées en personne morale sous le régime de concessions ou de règlements et dans des régions rurales aux termes d'autorisations, de permis ou d'ordonnances délivrés ou rendus en vertu des lois applicables. Elle détient actuellement 169 contrats de concession conclus avec des collectivités en Alberta. Ces contrats de concession décrivent les droits accordés à l'entreprise de distribution de gaz naturel et ses obligations ayant trait à l'offre de services de gaz naturel aux clients de la municipalité.

L'entreprise de distribution de gaz naturel détient toutes ces concessions en exclusivité, lesquelles sont renouvelables par contrat pour des périodes additionnelles allant jusqu'à 20 ans. Si une concession n'est pas renouvelée, elle demeure valide jusqu'au moment où l'une ou l'autre des parties, avec l'approbation de l'organisme de réglementation compétent, y met fin moyennant un préavis écrit de six mois. Lorsque la concession prend fin, la municipalité peut acheter les installations utilisées relativement à cette concession à un prix devant être convenu ou, faute d'entente, à un prix établi par l'organisme de réglementation compétent.

À Edmonton, l'entreprise de distribution de gaz naturel exerce ses activités en vertu d'une concession exclusive. L'entreprise de distribution de gaz naturel a conclu un contrat de concession d'une durée de 20 ans avec la Ville d'Edmonton qui expirera le 21 juillet 2030. Les concessions aux termes desquelles le service est assuré dans d'autres collectivités constituées en personne morale en Alberta ont été accordées pour des périodes allant jusqu'à 20 ans.

À Calgary, l'entreprise de distribution de gaz naturel exerce ses activités en vertu d'un règlement municipal, lequel ne lui confère pas d'exclusivité, mais ne limite pas ses droits à une durée déterminée. Le règlement ne confère à la Ville de Calgary aucun droit d'acquérir les installations utilisées pour assurer le service.

Projet de mélange d'hydrogène

L'avancement de la production d'hydrogène dans la province crée des possibilités supplémentaires liées au mélange d'hydrogène dans l'infrastructure actuelle de gaz naturel. CU Inc. a proposé des projets favorisant une utilisation sécuritaire de l'hydrogène dans le but de tirer éventuellement parti de l'infrastructure existante de captage et de séquestration du carbone de l'Alberta pour stocker les émissions associées au processus de production. Ces possibilités contribueront à la décarbonisation du réseau et aideront à soutenir les cibles d'émissions provinciales et fédérales.

TRANSPORT DE GAZ NATUREL

L'entreprise de transport de gaz naturel possède et exploite des installations et des pipelines de transport de gaz naturel en Alberta. Elle prend livraison du gaz naturel à partir de diverses installations de traitement et de différents points de raccordement avec d'autres réseaux de transport. Elle transporte ce gaz à l'intérieur de la province jusqu'à des utilisateurs finaux, comme des clients industriels et des services de distribution locaux, ou jusqu'à d'autres réseaux de pipelines, afin principalement qu'il soit exporté à l'extérieur de la province.

L'entreprise de transport de gaz naturel possède et exploite un vaste réseau de transport du gaz naturel. Le réseau compte actuellement environ 9 100 km de pipelines, 16 installations de compression, environ 3 700 points de réception et de livraison et une installation de stockage de gaz naturel de pointe dans une caverne de sel située près de Fort Saskatchewan, en Alberta. Ce réseau comprend également 183 points de réception des producteurs, un raccordement au réseau d'Alliance Pipeline et un raccordement au réseau de Many Islands Pipelines. La capacité de livraison de pointe du réseau de transport de gaz naturel s'élève à 4,85 milliards de pieds cubes par jour.

Le réseau de transport de gaz naturel comprend le pipeline Pioneer de 101 km acquis en 2021. Ce pipeline facilite la conversion de ces centrales alimentées au charbon en centrales alimentées au gaz naturel plus propre. Dans le cadre de l'acquisition, conformément aux différentes zones définies dans l'entente d'intégration, l'entreprise de transport de gaz naturel a transféré à Nova Gas Transmission Ltd. (« NGTL ») un tronçon de gazoduc de 30 km situé dans sa zone de couverture. Le transfert a été approuvé par la Régie de l'énergie du Canada le 22 décembre 2021 et a été achevé le 25 février 2022. De plus amples renseignements à ce sujet sont présentés dans le rapport de gestion de la société.

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE RÉGLEMENTAIRE

Le cadre réglementaire et les faits récents d'ordre réglementaire sont décrits à la rubrique « Renseignements d'ordre réglementaire concernant les entreprises de services publics » du rapport de gestion de CU Inc. et cette description est intégrée aux présentes par renvoi. Le rapport de gestion peut être consulté sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

HISTORIQUE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Le texte qui suit résume les événements, acquisitions, cessions et facteurs importants qui ont eu une influence sur l'évolution de la société au cours des trois derniers exercices.

SOMMAIRE DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les produits des activités ordinaires et le résultat des entreprises de services publics sont tributaires des dépenses en immobilisations. Les dépenses en immobilisations sont le principal facteur de croissance de la base de tarification. La croissance de la base de tarification est le principal facteur de croissance des produits des activités ordinaires et du résultat. Les entreprises de services publics ont investi plus de 2,8 G\$ en capital au cours des trois derniers exercices.

La part des produits des activités ordinaires consolidés de la société pour chacun des secteurs d'activité est indiquée dans le tableau suivant.

Produits des activités ordinaires ¹⁾	2022		2021		2020	
	(en millions de dollars)	%	(en millions de dollars)	%	(en millions de dollars)	%
Electricité	1 464	46	1 376	49	1 356	50
Gaz naturel	1 692	54	1 452	51	1 377	50
Siège social et autres activités et éliminations intersectorielles	(5)	—	(5)	—	(3)	—
Total	3 151	100	2 823	100	2 730	100

1) Les données qui précèdent sont tirées de la note 3 (« Informations sectorielles ») des états financiers consolidés de 2022 préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). La monnaie de présentation est le dollar canadien.

L'écllosion de la pandémie de COVID-19 a perturbé les marchés des marchandises et des capitaux, ainsi que les chaînes d'approvisionnement, et a eu une incidence sur la production et les ventes de différentes industries des secteurs privé et public. En 2022, la hausse des produits des activités ordinaires des entreprises de distribution d'électricité et de gaz naturel découle de l'allègement tarifaire accordé aux clients en 2021 en raison de la pandémie mondiale de COVID-19 et, par la suite, de la décision de l'AUC de maximiser le recouvrement, en 2022, des produits différés en 2021.

La pandémie de COVID-19 n'a pas eu d'incidence significative sur les activités, la situation financière et la performance de CU Inc. au cours des trois derniers exercices, en raison essentiellement de la nature des activités de la société, lesquelles sont considérées comme des services essentiels.

SECTEUR ÉLECTRICITÉ

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Les dépenses en immobilisations totales pour le secteur Électricité au cours des trois derniers exercices sont indiquées dans le tableau suivant.

(en millions de dollars)	Total	Exercice clos le 31 décembre		
		2022	2021	2020
Distribution d'électricité	733	282	230	221
Transport d'électricité	549	284	120	145
Total	1 282	566	350	366

Distribution et transport d'électricité

Les dépenses en immobilisations pour les infrastructures des entreprises de services publics de l'Alberta au cours des trois derniers exercices ont été affectées notamment au remplacement d'infrastructures vieillissantes, à la modernisation du réseau, au branchement de nouveaux clients et à des projets de remplacement du diesel.

SECTEUR GAZ NATUREL

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Les dépenses en immobilisations totales pour le secteur Gaz naturel au cours des trois derniers exercices sont indiquées dans le tableau suivant.

(en millions de dollars)	Total	Exercice clos le 31 décembre		
		2022	2021	2020
Distribution de gaz naturel	860	329	294	237
Transport de gaz naturel	708	143	362	203
Total	1 568	472	656	440

Distribution et transport de gaz naturel

Les dépenses en immobilisations au chapitre de la distribution et du transport de gaz naturel au cours des trois derniers exercices ont été axées sur le remplacement d'infrastructures vieillissantes, sur la connexion de nouveaux clients, sur les programmes de remplacement des pipelines urbains et des conduites principales, et sur l'aide à la conversion de centrales alimentées au charbon en centrales alimentées au gaz naturel.

Programme de remplacement des pipelines urbains (« RPU »)

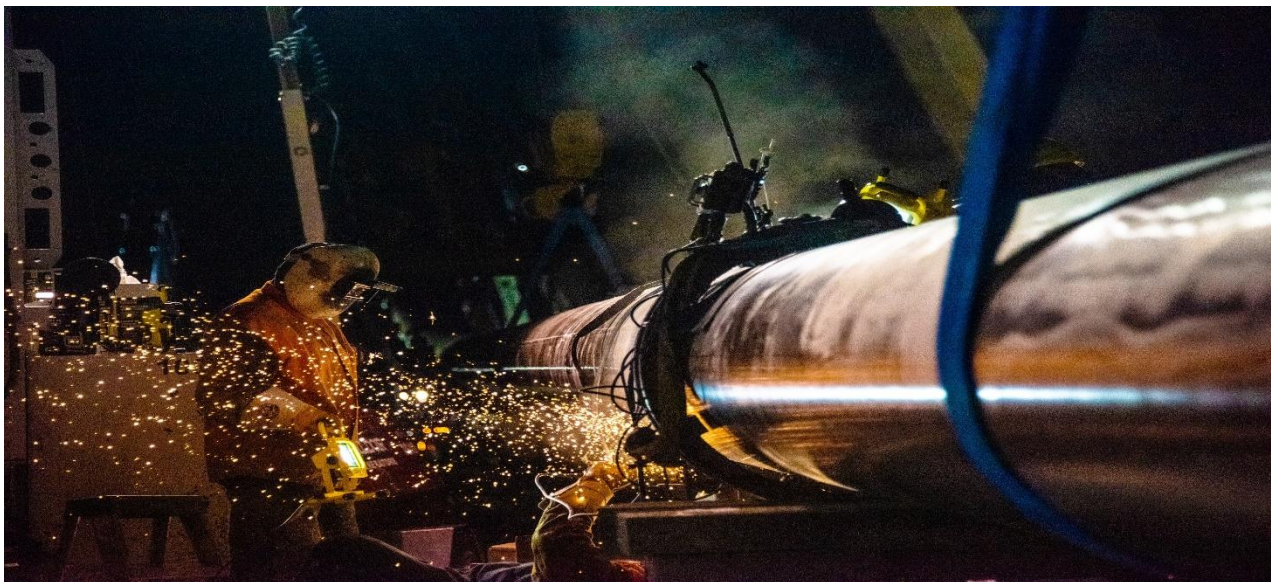
Dans le cadre du programme RPU, des pipelines à haute pression d'une longueur de 140 km ont été installés dans le corridor de transport de services publics de Calgary et d'Edmonton pour des raisons de sécurité, de fiabilité et de croissance future. De plus, des pipelines d'une longueur de 200 km ont été transférés de l'entreprise de transport de gaz naturel à l'entreprise de distribution de gaz naturel, et des pipelines d'une longueur de 110 km ont été abandonnés. Les entreprises de distribution et de transport de gaz naturel auront investi 914 M\$ dans le programme RPU de 12 ans, dont toutes les composantes majeures ont été achevées en 2022. Le nettoyage final et la clôture du projet seront effectués en 2023.

Programme de remplacement des conduites principales

L'entreprise de distribution de gaz naturel compte deux programmes de remplacement des conduites, qui ont été approuvés en 2011, soit le programme de remplacement des conduites de plastique et le programme de remplacement des conduites en acier. Le remplacement des conduites de plastique comprend 8 000 km de conduites de polychlorure de vinyle, ou PVC, et de polyéthylène de première génération à remplacer d'ici 2031. L'entreprise de distribution de gaz naturel a remplacé 2 407 km de conduites de PVC et de polyéthylène depuis l'approbation du programme. Le remplacement des conduites en acier comprend 9 000 km de conduites en acier qui sont sous surveillance et dont le remplacement est constamment évalué en fonction de l'historique de rendement. L'entreprise de distribution de gaz naturel a remplacé 365 km de conduites en acier depuis l'approbation du programme.

Pipeline Pembina-Keephills

Au deuxième trimestre de 2020, l'entreprise de transport de gaz naturel a achevé et mis en service le pipeline de transport Pembina-Keephills de 230 M\$. Ce pipeline de gaz naturel à haute pression d'une longueur de 59 km soutient la conversion au gaz de la production d'électricité alimentée au charbon dans la région de Genesee et les environs, en Alberta, avec une capacité de transport pouvant atteindre 550 TJ par jour.



Construction du pipeline de transport Pembina-Keeyik, près de Wabamun Lake, Alberta

Pipeline Pioneer

Le 30 septembre 2020, l'entreprise de transport de gaz naturel a conclu une entente visant l'acquisition du pipeline Pioneer de 131 km auprès de Tidewater Midstream & Infrastructure Ltd. (« Tidewater ») et de son partenaire TransAlta Corporation (« TransAlta ») moyennant un prix d'achat de 265 M\$. Le pipeline s'étend entre la région de Drayton Valley et la région de Wabamun, à l'ouest d'Edmonton, en Alberta. Conformément à l'entente d'intégration délimitant les différentes zones, l'entreprise de transport de gaz naturel a transféré à NGTL le tronçon de 30 km du pipeline situé dans la zone de service de NGTL.

La transaction visant à acquérir le pipeline Pioneer a été conclue en 2021. Le transfert du tronçon du pipeline à NGTL a été approuvé par la Régie de l'énergie du Canada le 22 décembre 2021 et, le 25 février 2022, l'entreprise de transport de gaz naturel a transféré à NGTL le tronçon de 30 km du pipeline situé dans la zone de service de NGTL pour 63 M\$.

SIÈGE SOCIAL ET AUTRES ACTIVITÉS

Nomination à un poste de direction

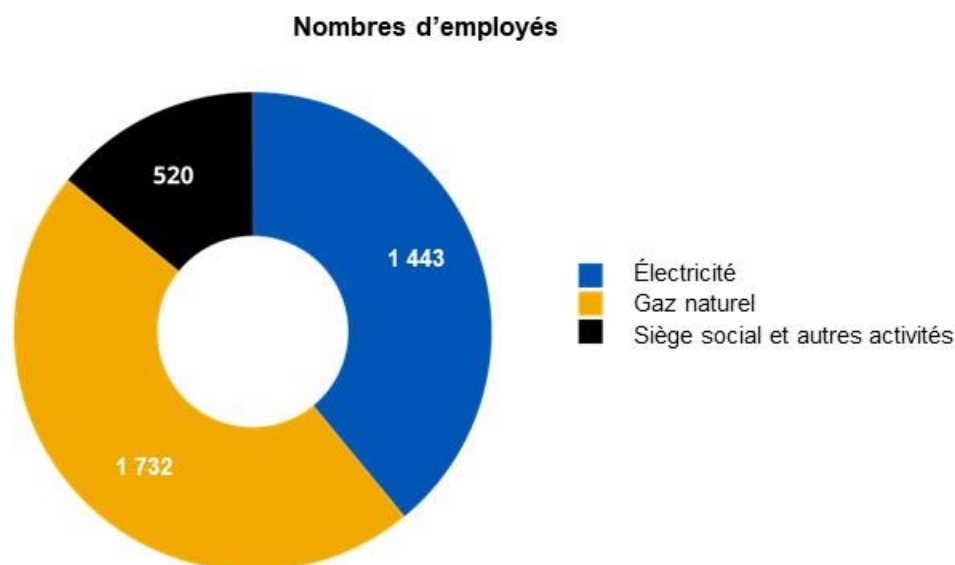
Le 1^{er} octobre 2021, le conseil d'administration a nommé Brian Shkrobot au poste de vice-président directeur et chef des finances.

Accord-cadre de services de Wipro

En 2020, ATCO Technology Management Ltd., filiale entièrement détenue par Canadian Utilities Limited, société mère de la société, a conclu un accord-cadre de services avec IBM Canada Ltd. (« IBM ») (depuis remplacée par Kyndryl Canada Ltd.) pour la prestation de services gérés de technologie de l'information (« TI »). Ces services étaient auparavant fournis par Wipro Ltd. (« Wipro ») aux termes d'accords-cadres de services de dix ans échéant en décembre 2024. La transition des services gérés de TI pour passer de Wipro à Kyndryl a commencé le 1^{er} février 2021 et était achevée à la fin de 2021.

RENSEIGNEMENTS SUR LES EMPLOYÉS

Au 31 décembre 2022, la société comptait 3 695 employés. Le graphique ci-dessous représente le nombre d'employés de la société dans chaque secteur.



DURABILITÉ, CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La durabilité, les changements climatiques et la transition énergétique sont décrits à la rubrique « Durabilité, changements climatiques et transition énergétique » du rapport de gestion de CU Inc., et cette description est intégrée aux présentes par renvoi. Le rapport de gestion peut être consulté sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Le rapport sur la durabilité de 2022 d'ATCO sera publié en mai 2023.

RISQUES COMMERCIAUX

Les risques commerciaux sont décrits aux rubriques « Performance des entreprises de services publics » et « Risques commerciaux et gestion des risques » du rapport de gestion de CU Inc., et cette description est intégrée par renvoi aux présentes. Le rapport de gestion peut être consulté sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

DIVIDENDES

Les dividendes en trésorerie déclarés au cours des trois derniers exercices pour toutes les séries et catégories d'actions ont été les suivants :

(en dollars canadiens par action)	Date d'émission	2022	2021	2020
Actions privilégiées de série				
Série 1	18 avr. 2007	1,15	1,15	1,15
Série 4 ¹⁾	2 déc. 2010	0,57	0,57	0,56
Actions de catégorie A et de catégorie B		85,71	64,32	72,93

1) Avec prise d'effet le 1^{er} juin 2021, le taux de dividende annuel des actions privilégiées de série 4 a été rajusté à 2,29 pour cent pour la période de cinq ans allant du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2026. Avant le rajustement le 1^{er} juin 2021, le taux de dividende annuel était de 2,24 pour cent.

STRUCTURE DU CAPITAL

CAPITAL-ACTIONS

Le tableau suivant décrit la structure du capital-actions de la société au 30 mars 2023.

Actions	Nombre d'actions autorisées	En cours
Actions privilégiées de série	Illimitées	7 600 000
Actions de catégorie A	Illimitées	3 570 322
Actions de catégorie B	Illimitées	2 188 262

Toutes les actions de catégorie A et de catégorie B sont détenues par Canadian Utilities Limited.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE

Un nombre illimité d'actions privilégiées de série peuvent être émises en série, chaque série étant constituée du nombre d'actions et étant assortie des dispositions déterminées par les administrateurs. Les actions privilégiées de série, à titre de catégorie, comportent notamment les dispositions suivantes :

- i. Les actions privilégiées de série ont préséance sur les actions de catégorie A et les actions de catégorie B et sur toutes autres actions de la société ayant un rang inférieur pour ce qui est du paiement des dividendes et de la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution de la société. Les actions privilégiées de série peuvent également bénéficier d'un traitement préférentiel par rapport aux actions de catégorie A et aux actions de catégorie B et à d'autres actions de rang inférieur selon ce qui peut être déterminé à l'égard d'une série dont l'émission est autorisée.
- ii. Les porteurs des actions privilégiées de série ne peuvent avoir, à ce titre (sauf suivant les dispositions d'une série), de droits de vote ni n'ont le droit de recevoir un avis de convocation aux assemblées des porteurs d'actions ni d'y assister, à moins que les dividendes sur les actions privilégiées de série d'une série quelconque n'aient pas été versés pendant huit trimestres ou quatre semestres, le cas échéant, qu'ils soient ou non consécutifs. Tant que tous les arriérés de dividendes n'auront pas été versés, ces porteurs auront le droit de recevoir un avis de convocation à toutes les assemblées des porteurs d'actions et d'y assister lorsque des administrateurs doivent être élus (sauf aux assemblées distinctes des porteurs d'une autre catégorie d'actions) et auront droit à une voix relativement à chaque action privilégiée de série qu'ils détiennent.
- iii. Les dispositions qui se rattachent à la catégorie d'actions privilégiées de série peuvent être modifiées avec l'approbation écrite de tous les porteurs des actions privilégiées de série en circulation ou par au moins les deux tiers des voix exprimées à une assemblée des porteurs de ces actions dûment convoquée à cette fin où le quorum est atteint.

Les actions privilégiées de série suivantes sont actuellement en circulation :

	Valeur déclarée	Actions	Montant (en millions de dollars)
Actions privilégiées de série :			
Série 1, 4,60 %	25,00 \$	4 600 000	115
Série 4, 2,24 %	25,00 \$	3 000 000	75
		7 600 000	190

RACHAT D'ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE

Actions privilégiées de série 1

Les actions privilégiées de série 1 sont devenues rachetables au gré de la société dès le 1^{er} juin 2012, à la valeur déclarée augmentée d'une prime de 4 pour cent par action au cours des 12 mois suivants, plus les dividendes accumulés et non versés. La prime de rachat a diminué de 1 pour cent au cours de chaque période de 12 mois suivante jusqu'au 1^{er} juin 2016.

Actions privilégiées de série 4

Les actions privilégiées de série 4 sont devenues rachetables au gré de la société le 1^{er} juin 2016 et sont rachetables le 1^{er} juin de chaque cinquième année suivante, à la valeur déclarée par action plus les dividendes accumulés et non versés. Si les actions ne sont pas rachetées, les porteurs peuvent choisir de convertir la totalité ou une partie de leurs actions privilégiées de série 4 en un nombre égal d'actions privilégiées à dividende cumulatif rachetables de série 5 le 1^{er} juin 2026 et le 1^{er} juin de chaque cinquième année suivante. Les porteurs des actions privilégiées de série 5 auront droit aux dividendes en trésorerie privilégiés cumulatifs à taux variable que déclarera le conseil d'administration et que la société versera trimestriellement et dont le taux correspondra au rendement des bons du Trésor du Canada de trois mois alors en vigueur, plus 1,36 pour cent. Le 1^{er} juin 2026 et le 1^{er} juin tous les cinq ans par la suite (la « date de conversion des actions de série 5 »), les porteurs des actions privilégiées de série 5 pourront choisir de reconvertir la totalité ou une partie de leurs actions privilégiées de série 5 en un nombre égal d'actions privilégiées de série 4. La société peut racheter les actions privilégiées de série 5, en totalité ou en partie, au prix de 25,00 \$ par action, à une date de conversion des actions de série 5 ou au prix de 25,50 \$ par action à toute autre date.

ACTIONS DE CATÉGORIE A ET ACTIONS DE CATÉGORIE B

Les porteurs des actions de catégorie A et de catégorie B ont le droit de partager, à raison de une action pour une action, à égalité, tous les dividendes que la société déclare sur ces catégories d'actions ainsi que les biens résiduels de la société à la dissolution. Les porteurs des actions de catégorie B ont le droit, en tout temps, de voter et d'échanger chaque action détenue contre une action de catégorie A.

Si une offre autorisée visant l'achat d'actions de catégorie B est présentée à tous ou presque tous les porteurs des actions de catégorie B sans être présentée simultanément aux porteurs des actions de catégorie A, ces derniers ont alors la possibilité de convertir leurs actions de catégorie A en actions de catégorie B à raison d'une action pour une action, lesquelles actions de catégorie B seront, par suite d'une telle conversion, automatiquement déposées en réponse à l'offre. Toutes les actions de catégorie B converties seront automatiquement converties à nouveau en actions de catégorie A à raison d'une action pour une action si le propriétaire révoque la conversion pendant la durée de l'offre ou si suivant les modalités de pareille offre ces actions de catégorie B converties ne font pas l'objet d'une prise de livraison.

RESTRICTIONS RELATIVES AUX DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES SUR LES ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Les statuts de la Société renferment des dispositions à l'égard de chaque série d'actions privilégiées qui restreignent la déclaration ou le versement de dividendes sur les actions des catégories A ou B, ou sur toute autre série d'actions privilégiées de rang inférieur, à moins que tous les dividendes déclarés, y compris les dividendes payables à la dernière date de versement de dividendes respective, aient été versés ou réservés aux fins de versement.

TITRES DE CRÉANCE À LONG TERME

La société a émis des débentures non garanties. Se reporter à la note 12 des états financiers consolidés de 2022 pour plus d'information sur les titres de créance à long terme émis et en circulation. Les débentures ne sont inscrites à la cote d'aucune bourse. Les états financiers consolidés peuvent être consultés sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

FACILITÉS DE CRÉDIT

Au 31 décembre 2022, CU Inc. et ses filiales disposaient des facilités de crédit suivantes :

(en millions de dollars)	Total	Utilisé	Disponible
Facilités engagées à long terme	900	—	900
Facilités de crédit non engagées	128	66	62
Total	1 028	66	962

Des facilités de crédit totales de 1 028 M\$, une tranche de 128 M\$ a trait à des facilités de crédit non engagées pour lesquelles aucune date d'échéance n'est fixée. Le solde de 900 M\$ a trait à des facilités de crédit engagées dont les dates d'échéance s'échelonnent entre 2024 et 2026, et pourraient être prorogées au gré des prêteurs. La majeure partie des facilités de crédit sont fournies par des banques canadiennes. Se reporter à la note 12 des états financiers consolidés de 2022 pour plus d'information sur les facilités de crédit. Les états financiers consolidés peuvent être consultés sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

NOTATIONS

Les notations sont censées donner aux investisseurs une mesure indépendante de la qualité du crédit d'une émission de titres. Les notes indiquent la probabilité de remboursement et la capacité et la volonté d'un émetteur de respecter ses engagements financiers relativement à une obligation. La note attribuée à un titre ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir le titre et peut être révisée ou retirée en tout temps par l'agence de notation du crédit.

Comme le veut l'usage, la société verse des honoraires aux agences de notation pour l'attribution de notes ainsi que d'autres services. La société prévoit effectuer des paiements semblables à l'avenir.

Les notations sont importantes pour les coûts de financement et la capacité de mobiliser des fonds de la société. La société a l'intention de maintenir des notations de bonne qualité afin de pouvoir emprunter efficacement et à coût peu élevé les fonds requis pour exercer ses activités et croître.

Le tableau suivant présente les notations actuellement attribuées à CU Inc.

	DBRS	S&P	Fitch
CU Inc.			
Émetteur	A (élevée)	A-	A-
Titres de créance non garantis de premier rang	A (élevée)	A-	A
Billets de trésorerie	R-1 (faible)	A-1 (faible)	F2
Actions privilégiées	PFD-2 (élevée)	P-2	BBB+

Le 17 mars 2022, Fitch Ratings a attribué une première notation d'émetteur de « A- », avec perspective stable, à CU Inc.

Le 2 août 2022, DBRS Limited a confirmé la notation à long terme de la société, soit « A (élevée) », avec perspective stable, attribuée à CU Inc.

Le 4 août 2022, S&P Global Ratings a confirmé la notation d'émetteur de crédit à long terme attribuée à CU Inc., soit « A- », avec perspective stable.

NOTATION DE L'ÉMETTEUR ET DES TITRES D'EMPRUNT À LONG TERME

La note « A » accordée par DBRS à un émetteur représente la troisième catégorie en importance sur 10 catégories. Un émetteur ayant la note « A » a une bonne qualité de crédit. La capacité de remboursement des obligations financières est importante, mais de moindre qualité que dans le cas d'un émetteur ayant reçu la note « AA ». Les émetteurs ayant la note « A » peuvent être vulnérables aux événements futurs, mais les facteurs défavorables sont considérés comme gérables. Chaque catégorie d'évaluation, mis à part les catégories « AAA » et « D », comporte une indication de sous-catégorie « élevée » ou « faible ». L'absence de la désignation « élevée » ou « faible » indique que la note se situe au « milieu » de la catégorie.

La note « A » accordée par S&P à un émetteur représente la troisième catégorie en importance sur 10 catégories. Elle indique que l'entité a largement la capacité de respecter ses engagements financiers, mais est davantage tributaire des incidences défavorables découlant de circonstances et d'une conjoncture changeantes que les entités classées dans les catégories supérieures. Les notes entre « AA » et « CCC » peuvent être modifiées par l'ajout d'un signe + ou – qui indique la position relative à l'intérieur des catégories d'évaluation.

La note « A » accordée par Fitch à un émetteur représente la troisième catégorie en importance sur 11 catégories. La note « A » indique un risque de défaut prévu faible. La capacité de s'acquitter des engagements financiers est considérée comme élevée. Toutefois, cette capacité risque d'être plus vulnérable aux changements du contexte commercial ou de la conjoncture économique que celle des sociétés ayant obtenu des notes plus élevées. Les notes entre « AA » et « CCC » de Fitch peuvent être assorties d'un signe + ou – qui indique la position relative à l'intérieur des catégories d'évaluation de même que les différences relatives de probabilité de défaut ou de recouvrement pour les émissions.

NOTATION DES BILLETS DE TRÉSORERIE ET DES TITRES D'EMPRUNT À COURT TERME

La note « R-1 (faible) » accordée par DBRS représente la dernière sous-catégorie de la première de six catégories et est attribuée à des titres d'emprunt à court terme ayant une bonne qualité de crédit. La capacité de paiement des obligations financières à court terme lorsqu'elles deviennent exigibles est importante. La solidité globale n'est pas aussi importante que dans le cas des sous-catégories de notation supérieures. Les entités dans cette catégorie peuvent être plus vulnérables aux événements futurs, mais les facteurs défavorables sont considérés comme gérables. Les catégories « R-1 » et « R-2 » comportent l'indication de sous-catégorie « élevée », « milieu » ou « faible ».

La note « A-1 (faible) » accordée par S&P représente la troisième catégorie en importance sur huit catégories sur son échelle d'évaluation des billets de trésorerie canadiens. Une obligation à court terme assortie de la note « A-1 (faible) » est légèrement plus sensible à une évolution défavorable des circonstances et de la conjoncture économique que les obligations mieux notées. Toutefois, la capacité du débiteur de s'acquitter des obligations financières rattachées à l'obligation est satisfaisante.

La note « F2 » accordée par Fitch à un émetteur représente la deuxième catégorie en importance sur sept catégories. La note « F2 » indique une bonne capacité de paiement en temps voulu des engagements financiers par rapport à d'autres émetteurs ou obligations du même pays ou de la même union monétaire. Toutefois, la marge de sécurité n'est pas aussi grande que dans le cas de notations plus élevées.

NOTATION DES ACTIONS PRIVILÉGIÉES

La note « PFD-2 » accordée par DBRS représente la deuxième catégorie en importance sur six catégories de notes utilisées par DBRS. Les actions privilégiées ayant reçu une note de cette catégorie sont généralement d'une bonne qualité de crédit. La protection des dividendes et du capital est importante, mais le résultat, le bilan et les ratios de couverture ne sont pas aussi solides que dans le cas des sociétés notées « PFD-1 ». Chaque catégorie d'évaluation comporte une indication de sous-catégorie « élevée » ou « faible ». L'absence de la désignation « élevée » ou « faible » indique que la note se situe au « milieu » de la catégorie.

La note « P-2 » accordée par S&P représente la deuxième catégorie en importance sur huit catégories de notes utilisées par S&P sur son échelle d'évaluation des actions privilégiées canadiennes. Une obligation notée « P-2 » démontre des paramètres de protection adéquats. Toutefois, des conditions économiques défavorables ou une évolution de la situation risquent de nuire à la capacité du débiteur de s'acquitter des obligations financières rattachées au titre. Les indications « élevée » ou « faible » indiquent une position relative au sein d'une catégorie de notation. L'absence de la désignation « élevée » ou « faible » indique que la note se situe au « milieu » de la catégorie.

La note « BBB » accordée par Fitch à un émetteur représente la quatrième catégorie en importance sur 11 catégories. La note « BBB » indique un risque de défaut prévu faible. La capacité de s'acquitter d'engagements financiers est considérée comme adéquate, mais des changements défavorables de la conjoncture commerciale ou économique sont davantage susceptibles de nuire à cette capacité. Les notes entre « AA » et « CCC » de Fitch peuvent être assorties d'un signe + ou – qui indique la position relative à l'intérieur des catégories d'évaluation de même que les différences relatives de probabilité de défaut ou de recouvrement pour les émissions.

MARCHÉ POUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Les actions privilégiées à dividende cumulatif rachetables de série 1 et de série 4 de la société sont inscrites à la Bourse de Toronto.

Dans le tableau suivant sont indiqués les cours extrêmes enregistrés en 2022 pour les actions de la société négociées à la Bourse de Toronto en 2021 et le volume des opérations sur celles-ci sous les symboles CIU.PR.A pour les actions de série 1 et CIU.PR.C pour les actions de série 4.

2022	Série 1			Série 4		
	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume
Janvier	24,70	24,07	31 923	18,95	16,67	47 230
Février	25,10	23,01	15 552	17,25	16,00	40 124
Mars	25,00	22,26	42 658	16,55	15,50	12 042
Avril	22,52	19,51	130 840	18,95	14,77	11 930
Mai	20,79	19,25	21 398	15,00	13,88	4 400
Juin	20,90	19,11	29 486	15,00	14,55	25 363
Juillet	20,34	19,11	91 408	18,95	14,20	19 150
Août	23,00	19,35	26 494	15,91	14,20	7 241
Septembre	19,75	17,91	32 488	14,45	13,52	10 982
Octobre	18,50	17,11	178 192	14,56	13,10	46 792
Novembre	18,07	16,72	71 876	13,50	12,25	76 800
Décembre	18,40	17,62	88 308	13,80	12,35	12 553

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

ADMINISTRATEURS ¹⁾

Nom, province ou État et pays de résidence	Poste	Poste et occupation principale	Année d'entrée en fonction
R.T. Booth ²⁾ Alberta, Canada	Administrateur	Administrateur de sociétés	2014
L.M. Charlton ²⁾ Alberta, Canada	Administratrice	Administratrice de sociétés	2008
R.J. Normand ²⁾ Alberta, Canada	Administrateur	Administrateur de sociétés	2020
N.C. Southern Alberta, Canada	Présidente du conseil et chef de la direction	Présidente du conseil et chef de la direction, ATCO Ltd. et Canadian Utilities Limited	1999
L.A. Southern-Heathcott Alberta, Canada	Vice-présidente du conseil et administratrice	Présidente et chef de la direction, Spruce Meadows Ltd.	2017

1) Tous les administrateurs occupent leurs fonctions pendant un an, jusqu'à ce que leur successeur soit élu.

2) Membre du comité d'audit.

DIRIGEANTS (EN ORDRE ALPHABÉTIQUE)

Nom, province ou État et pays de résidence	Poste	Occupation principale
M.L. Bayley Alberta, Canada	Présidente, ATCO Electric	Présidente, ATCO Electric Ltd.
K.M. Brunner Alberta, Canada	Vice-président principal, chef du contentieux et secrétaire général	Vice-président principal, chef du contentieux et secrétaire général, ATCO Ltd. et Canadian Utilities Limited
C.R. Jackson Alberta, Canada	Vice-président directeur, Finances, trésorerie, risque et durabilité	Vice-président directeur, Finances, trésorerie, risque et durabilité, ATCO Ltd. et Canadian Utilities Limited
R.A. Penrice Alberta, Canada	Vice-présidente directrice, Services généraux	Vice-présidente directrice, Services généraux, ATCO Ltd. et Canadian Utilities Limited
D.J. Sharpe Alberta, Canada	Président, ATCO Gas and Pipelines	Président, ATCO Gas and Pipelines Ltd.
B.P. Shkrobot Alberta, Canada	Vice-président directeur et chef des finances	Vice-président directeur et chef des finances, Canadian Utilities Limited
N.C. Southern Alberta, Canada	Présidente du conseil et chef de la direction	Présidente du conseil et chef de la direction, ATCO Ltd. et Canadian Utilities Limited

POSTES OCCUPÉS PAR LES DIRIGEANTS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Au cours des cinq dernières années, tous les dirigeants ont exercé les occupations principales indiquées précédemment ou d'autres fonctions au sein des sociétés ou des entreprises mentionnées, de sociétés du même groupe que celles-ci ou de sociétés qui ont été remplacées par celles-ci, à l'exception de M. Brunner et de M^{me} Penrice.

- M. Brunner a été nommé vice-président, secrétaire général en septembre 2021 et a ensuite été promu vice-président principal, chef du contentieux et secrétaire général en novembre 2022. Avant d'entrer au service de la société, M. Brunner était vice-président, chef du contentieux et secrétaire général de Seven Generations Energy Ltd. Il a travaillé pour le compte de Seven Generations de février 2015 à avril 2021.
- M^{me} Penrice a été nommée vice-présidente directrice, Services généraux, en janvier 2020. Avant d'entrer au service de la société, M^{me} Penrice a été chef de la direction par intérim de Sears Canada Inc., d'août 2017 à septembre 2018, et vice-présidente directrice et chef de l'exploitation, de février 2016 à août 2017.

PARTICIPATION DES ADMINISTRATEURS ET DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION DANS LA SOCIÉTÉ

Sauf indication contraire à la rubrique intitulée « Titres avec droit de vote et leurs principaux porteurs », au 31 décembre 2022, aucun des administrateurs et des membres de la haute direction de la société, en tant que groupe, directement ou indirectement, au moyen d'avoirs dans des sociétés ou autrement, n'était propriétaire véritable ni ne contrôlait d'actions de catégorie B en circulation de la société ni n'exerçait une emprise sur de telles actions.

RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Voir le rapport sur la rémunération à l'annexe 1.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

En 2022, les administrateurs qui n'étaient pas des salariés de la société ont reçu la rémunération annuelle indiquée dans le tableau ci-dessous pour avoir rempli la fonction d'administrateur.

Administrateurs	Rémunération annuelle	Membre du comité d'audit	Total par administrateur
R.T. Booth	6 500 \$	6 000 \$	12 500 \$
L.M. Charlton	6 500 \$	4 000 \$	10 500 \$
R.J. Normand	6 500 \$	4 000 \$	10 500 \$
L.A. Southern-Heathcott	6 500 \$	–	6 500 \$
Rémunération totale	26 000 \$	14 000 \$	40 000 \$

INTÉRÊTS DE MEMBRES DE LA DIRECTION ET D'AUTRES PERSONNES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Aucun administrateur ou membre de la haute direction de la société ni aucune personne physique ou morale qui a la propriété véritable, directement ou indirectement, de plus de 10 pour cent des actions de catégorie B de la société ou qui exerce une emprise sur un tel nombre d'actions, ni aucune personne ayant des liens avec l'un d'eux ou faisant partie du même groupe qu'eux, n'a ou n'avait un intérêt important, directement ou indirectement, dans une opération réalisée au cours des trois derniers exercices clos ou de l'exercice actuel qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur la société.

INTERDICTIONS D'OPÉRATIONS, FAILLITES, AMENDES OU SANCTIONS

Interdictions d'opérations

Sauf indication contraire ci-après, aucun administrateur, membre de la haute direction ou actionnaire de contrôle de la société n'est, à la date de la présente notice annuelle, ou n'a été, au cours des 10 années précédant cette date, administrateur ou membre de la haute direction d'un autre émetteur qui, pendant que la personne exerçait ces fonctions :

- a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs;

- ii. après la cessation des fonctions de l'administrateur ou du membre de la haute direction, a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs en raison d'un événement survenu pendant que la personne exerçait ces fonctions;
- iii. au cours de l'année suivant la cessation des fonctions de l'administrateur ou du membre de la haute direction, a fait faillite, a fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, a fait l'objet ou a été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite nommé afin de détenir son actif.

Nancy C. Southern était, jusqu'à sa démission le 24 août 2020, administratrice et présidente de Swizzlesticks Enterprises Ltd., une société privée albertaine exploitant un salon et un spa à Calgary, en Alberta, qui, le 24 août 2020, a entamé une procédure de proposition en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada) en déposant un avis d'intention de faire une proposition. La société a été déclarée en faillite et un syndic a été nommé le 25 août 2020. Une demande de libération du syndic a été approuvée le 14 décembre 2021.

M^{me} Penrice était vice-présidente directrice et chef de l'exploitation de Sears Canada Inc. (« Sears ») lorsque, le 22 juin 2017, Sears a annoncé qu'elle et certaines de ses filiales (le « Groupe Sears ») avaient obtenu de la Cour supérieure de l'Ontario (liste commerciale) (la « Cour ») une ordonnance qui, entre autres, accordait au Groupe Sears la protection envers ses créanciers en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers de compagnies* (Canada). Le 29 juin 2017, Sears a été avisée que le comité des inscriptions de la Bourse de Toronto avait décidé de radier les actions ordinaires de Sears en fin de séance le 28 juillet 2017. Sears n'a pas interjeté appel de la décision. Le 16 octobre 2017, Sears a annoncé qu'elle avait reçu l'approbation de la Cour pour procéder à la liquidation de tous ses stocks et meubles, accessoires et équipements situés dans ses magasins restants.

Faillites personnelles

Aucun administrateur, membre de la haute direction ou actionnaire de contrôle de la société n'a, au cours des 10 années précédant la date de la présente notice annuelle, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite nommé afin de détenir son actif.

Amendes ou sanctions

Aucun administrateur, membre de la haute direction ou actionnaire de contrôle actuel de la société ne s'est vu imposer :

- i. des amendes ou des sanctions par un tribunal aux termes de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ou n'a conclu un règlement amiable avec une telle autorité, mis à part une amende pour une déclaration d'initié remise en retard; ni
- ii. toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Il peut arriver dans certains cas que des membres du conseil de la société soient administrateurs ou dirigeants de sociétés lui faisant concurrence. Rien ne garantit que ces membres du conseil feront part à la société des occasions qu'ils repèrent. Toutefois, les procédures de la société exigent que tous les membres du conseil et de la haute direction se conforment aux exigences de déclaration énoncées dans la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* concernant les intérêts importants. Le cas échéant, le membre du conseil qui déclare avoir un intérêt important dans une affaire se retire lorsque la question est soumise au vote du conseil. Le conseil peut également demander au membre du conseil ou de la direction ayant déclaré un tel intérêt de se retirer lorsque les membres du conseil discutent de l'affaire en question.

TITRES AVEC DROIT DE VOTE ET LEURS PRINCIPAUX PORTEURS

La société compte 2 188 262 actions de catégorie B en circulation qui appartiennent en totalité à Canadian Utilities. ATCO est propriétaire, directement ou indirectement, de 96,7 pour cent des titres avec droit de vote de Canadian Utilities. ATCO Ltd. est contrôlée par Sentgraf Enterprises Ltd. et son actionnaire contrôlant est la famille Southern.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour les actions privilégiées à dividende cumulatif rachetables des séries 1 et 4 est la Compagnie Trust TSX, à ses bureaux principaux situés à Calgary et à Toronto.

POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

La société est occasionnellement partie à des poursuites ou à des réclamations survenant dans le cours normal de ses activités. La société examine chacune de celles-ci, y compris la nature de la réclamation, la somme en jeu et l'assurance applicable, le cas échéant. Rien ne garantit qu'une réclamation sera réglée en faveur de la société ni qu'elle ne nuira pas à la société. De plus amples renseignements à ce sujet sont donnés à la note 25 des états financiers consolidés de 2022 de la société. Pour plus d'information sur la procédure de mise en application de l'AUC, veuillez consulter la rubrique « Renseignements d'ordre réglementaire » du rapport de gestion de CU Inc.

CONTRATS IMPORTANTS

À l'exception des contrats conclus dans le cours normal des activités (à moins d'une exigence de déclaration de la législation en valeurs mobilières), la société ou ses filiales n'ont conclu, pendant le dernier exercice ou avant le dernier exercice, aucun contrat important qui est toujours en vigueur.

INTÉRÊT DES EXPERTS

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a préparé le rapport de l'auditeur portant sur les états financiers consolidés de 2022 de la société. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. est indépendante aux termes des règles de déontologie intitulées *Rules of Professional Conduct* des comptables professionnels agréés de l'Alberta.

INFORMATION PROSPECTIVE

Certains énoncés figurant dans la présente notice annuelle constituent de l'information prospective. L'information prospective comprend généralement des expressions comme « s'attendre à », « planifier », « estimer », « prévoir », « peuvent », « seront », « a l'intention de », « devraient », « objectifs », « cibles », « stratégie », « futur » et d'autres encore. L'information prospective contenue dans la présente notice annuelle porte notamment sur les plans et les cibles stratégiques en général, notamment en ce qui a trait à la mise en œuvre des projets et des programmes; les projets de production d'hydrogène proposés; la réduction des émissions et la décarbonisation du réseau; les achats et les ventes d'électricité prévus et les prévisions relatives à l'accroissement de la base de tarification à la mi-exercice.

Même si la société est d'avis que les prévisions formulées dans l'information prospective sont raisonnables, compte tenu de l'information disponible à la date où les énoncés ont été formulés et des processus suivis pour préparer l'information, ces énoncés ne représentent pas une garantie de la performance future, et rien ne garantit que les prévisions se concrétiseront. Il ne faut pas se fier outre mesure à l'information prospective. De par leur nature, ces énoncés s'appuient sur diverses hypothèses, et ils tiennent compte de risques et d'incertitudes, connus et inconnus, ainsi que d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats réels, les niveaux d'activité et les réalisations diffèrent considérablement de ceux qui y sont exprimés ou sous-entendus. L'information prospective présentée par la société reflète les opinions et les hypothèses de cette dernière en ce qui a trait, notamment, à ce qui suit : la capacité de la société d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050; le développement et la performance des technologies et des innovations technologiques et la capacité d'accéder à tous les outils technologiques nécessaires, et de les mettre en œuvre, en vue de l'atteinte des cibles de réduction des émissions de GES et des autres cibles en matière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance; la collaboration continue avec certains organismes réglementaires et groupes environnementaux; la performance des actifs ou de l'équipement; les niveaux de la demande en ce qui a trait au pétrole, au gaz naturel, à l'essence, au diesel et à d'autres sources d'énergie; les niveaux futurs de consommation d'énergie; les taux de production futurs; les produits des activités ordinaires et le résultat futurs; la capacité de respecter les échéanciers des projets en cours et d'autres hypothèses sur lesquelles reposent les prévisions de la direction quant à l'information prospective mentionnée aux présentes.

Les résultats réels de la société pourraient différer considérablement de ceux prévus dans les énoncés prospectifs, en raison notamment des risques inhérents à la performance des actifs; à la rentabilité des capitaux et aux économies de coûts; aux lois et aux politiques gouvernementales applicables; aux décisions d'ordre réglementaire; à l'environnement concurrentiel des secteurs dans lesquels la société exerce ses activités; à la conjoncture économique; au risque de crédit; aux fluctuations des taux d'intérêt; à la disponibilité et au coût de la main-d'œuvre, des matériaux, des services et de l'infrastructure; au développement et à l'exécution de projets; aux prix de l'électricité, du gaz naturel, des liquides du gaz naturel et de l'énergie renouvelable; au développement et à la performance des technologies et des nouveaux produits, services et programmes écoénergétiques, y compris l'utilisation de combustibles sans émission de carbone ou provenant de sources renouvelables, le captage et le stockage du carbone, l'électrification de l'équipement alimenté par des sources d'énergie ne produisant aucune émission et l'utilisation et la disponibilité de crédits compensatoires de carbone; à la résiliation ou la rupture éventuelle de contrats par des contreparties; à la survenance d'événements imprévus comme des incendies, des événements météorologiques extrêmes, des explosions, des éruptions, des bris d'équipement, des incidents liés au transport et d'autres accidents ou événements similaires, ainsi qu'à d'autres facteurs de risque, dont bon nombre échappent au contrôle de la société. En raison des interdépendances et de la corrélation entre ces facteurs, il est impossible de déterminer avec certitude l'incidence que pourrait avoir l'une ou l'autre de ces hypothèses sur un énoncé prospectif donné. Le lecteur devrait également savoir que la liste de facteurs et de risques qui précède n'est pas exhaustive. Pour obtenir des renseignements complémentaires sur les principaux risques auxquels est exposée la société, se reporter à la rubrique « Risques commerciaux et gestion du risque » du rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La présente notice annuelle peut contenir de l'information qui constitue de l'information financière prospective ou des perspectives financières, qui sont toutes assujetties aux hypothèses, facteurs de risque, limites et réserves indiqués ci-dessus. Le lecteur est mis en garde contre le fait que les hypothèses retenues pour la préparation de ces informations, bien qu'elles étaient raisonnables au moment de la préparation, pourraient se révéler imprécises ou inexactes et qu'il ne faut donc pas se fier indûment aux informations financières prospectives ou aux perspectives financières. Les résultats, la performance et les réalisations réels de la société pourraient différer considérablement de ceux qui sont énoncés ou sous-entendus dans l'information financière prospective ou les perspectives financières. La société a inclus ces informations afin de donner au lecteur un aperçu plus complet de ses activités d'exploitation futures et de ses attentes actuelles concernant sa performance future. Ces informations pourraient ne pas convenir à d'autres fins, et le lecteur est donc mis en garde contre le fait qu'elles ne devraient pas être utilisées à des fins autres que celles pour lesquelles elles sont présentées. L'information financière prospective ou les perspectives financières contenues aux présentes ont été formulées à la date de la présente notice annuelle.

L'information prospective qui figure dans la présente notice annuelle représente les attentes de la société à la date des présentes, et elle pourrait changer après cette date. La société n'a pas l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser l'information prospective par suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour d'autres motifs, sauf si elle est tenue de le faire en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

On peut obtenir de l'information complémentaire sur la société sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

De l'information financière complémentaire figure dans les états financiers consolidés audités de 2022 et le rapport de gestion de la société de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

On peut obtenir de l'information sur ATCO ou sur Canadian Utilities en présentant une demande au service des relations avec les investisseurs, à l'adresse 5302, rue Forand S. O., immeuble ouest, 3^e étage, Calgary (Alberta) T3E 8B4, ou par téléphone au 403 292-7500.

GLOSSAIRE

actions de catégorie A s'entend des actions ordinaires de catégorie A sans droit de vote de la société.

actions de catégorie B s'entend des actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote de la société.

AESO s'entend de l'Alberta Electric System Operator.

APL s'entend d'Alberta PowerLine.

AUC désigne l'Alberta Utilities Commission.

entreprises de services publics de l'Alberta s'entend des entreprises de distribution d'électricité, de transport d'électricité, de distribution de gaz naturel et de transport de gaz naturel.

états financiers consolidés de 2022 s'entend des états financiers consolidés de CU Inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

GES s'entend de gaz à effet de serre.

gigawattheure (« GWh ») s'entend de la mesure de la consommation d'électricité correspondant à l'utilisation de un milliard de watts d'électricité sur une période de une heure.

IFRS s'entend des Normes internationales d'information financière.

mégawatt (« MW ») s'entend d'une mesure de puissance électrique égale à 1 000 000 de watts.

NGTL s'entend de Nova Gas Transmission Ltd.

pétajoule (« PJ ») s'entend d'une unité d'énergie équivalant à environ 948,2 milliards d'unités thermiques anglaises.

rapport de gestion s'entend du rapport de gestion de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

REA s'entend de Rural Electrification Association. Les REA sont établies en vertu de la loi intitulée *Rural Utilities Act* (Alberta) par des groupes de personnes qui exploitent des entreprises agricoles. Chaque REA achète de l'électricité pour la distribuer à ses membres par l'entremise d'un réseau de distribution dont elle est propriétaire.

SEDAR s'entend du Système électronique de données, d'analyse et de recherche.

société s'entend de CU Inc. et comprend, sauf si le contexte l'exclut, ses filiales.

térajoule (« TJ ») s'entend d'une unité d'énergie équivalant à environ 948,2 millions d'unités thermiques britanniques.

ANNEXE 1

RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION

Le présent rapport sur la rémunération explique le programme de rémunération des membres de la haute direction de la société et la manière dont il est structuré, régi et conçu pour appuyer les objectifs commerciaux de l'entreprise.

Le présent rapport sur la rémunération fait état de la rémunération de la chef de la direction, du chef des finances et des trois autres membres de la haute direction suivants ayant reçu le salaire le plus élevé au 31 décembre 2022 (les « membres de la haute direction visés ») :

- Nancy C. Southern, présidente du conseil et chef de la direction;
- Brian P. Shkrobot, vice-président directeur et chef des finances;
- Melanie L. Bayley, présidente, ATCO Electric Ltd.;
- Rebecca (Becky) A. Penrice, vice-présidente directrice, Services généraux;
- Donald (Jason) Sharpe, président, ATCO Gas and Pipelines Ltd.

En 2022, les membres de la haute direction visés avaient de multiples responsabilités au sein de CU Inc., de Canadian Utilities et d'ATCO, la société mère ultime de la société, sauf Melanie L. Bayley et Jason Sharpe, dont la totalité de la rémunération a été affectée à CU Inc.

Chaque année, la société attribue une rémunération aux membres de la haute direction qui ont plusieurs responsabilités, selon l'apport de chacune de ces sociétés au titre des produits des activités ordinaires consolidés totaux, des dépenses de main-d'œuvre et des actifs totaux. Ce mode d'attribution, qui a été approuvé par l'Alberta Utilities Commission, représente une estimation du temps que les membres de la haute direction devraient, selon la société, consacrer à chaque entité.

Le tableau suivant illustre la répartition des dépenses liées à la rémunération des membres de la haute direction ayant plusieurs responsabilités partagées entre CU Inc., Canadian Utilities et ATCO au cours des trois derniers exercices. Les montants au titre de la rémunération affectée à CU Inc. sont indiqués dans la présente annexe 1.

	Montant payé par et déclaré par CU Inc. (%)	Montant payé par Canadian Utilities (%)	Montant payé par ATCO (%)	Montant total combiné déclaré par ATCO (%)
2022	75,7	13,3	11,0	100
2021	76,6	12,4	11,0	100
2020	78,1	11,9	10,0	100

ÉLÉMENTS COMPOSANT LE PROGRAMME DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Les informations à fournir en vertu des articles 2.1, 2.3 et 2.4 de l'annexe 51-102A6, *Déclaration de la rémunération de la haute direction*, du Règlement 51-102 sont présentées dans les circulaires de sollicitation de procurations par la direction datées du 9 mars 2023 d'ATCO Ltd. et de Canadian Utilities Limited, lesquelles sont intégrées aux présentes par renvoi et peuvent être consultées sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS EN 2022



Nancy C. Southern

Présidente du conseil et chef de la direction

Âge : 66 ans

Domicile : Calgary, Canada

Nombre d'années de service : 33

M^{me} Southern est présidente du conseil et chef de la direction de CU Inc. et a l'entière responsabilité de l'orientation stratégique et des activités de la société. Elle relève du conseil d'administration de CU Inc. et siège à celui-ci depuis 1999. Sous la direction de M^{me} Southern, le total de l'actif de CU Inc. a augmenté, passant d'environ 10 G\$ en 2012 à environ 18 G\$ en 2022.

	2022	2021	2020
Trésorerie			
Salaire de base	757 000	766 000	553 208
Prime à court terme ¹⁾	1 362 600	0	1 249 600
Rémunération en espèces totale	2 119 600	766 000	1 802 808

1) M^{me} Southern a conclu un contrat d'emploi avec Canadian Utilities. Des précisions concernant ce contrat sont fournies dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 9 mars 2023 de Canadian Utilities Limited, laquelle est intégrée aux présentes par renvoi et peut être consultée sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.



Brian P. Shkrobot

Vice-président directeur et chef des finances

Âge : 50 ans

Domicile : Calgary, Canada

Nombre d'années de service : 22

M. Shkrobot est vice-président directeur et chef des finances de CU Inc. Il est responsable de la gestion financière globale de CU Inc., y compris les finances, la comptabilité, la trésorerie, la fiscalité, la gestion des risques, les relations avec les investisseurs et l'administration de l'audit interne. Il est également responsable des fonctions de durabilité et de technologie de l'information d'ATCO et des affaires réglementaires pour les divisions des services publics d'ATCO. M. Shkrobot est entré au service de la société en 2000 et a occupé divers postes de direction. Il a été nommé à son poste actuel en 2021.

	2022	2021	2020
Trésorerie			
Salaire de base	331 188	348 055	362 273
Prime à court terme ¹⁾	492 050	322 700	350 000
Rémunération en espèces totale	823 238	670 755	712 273

1) Pour en savoir plus, voir le tableau récapitulatif de la rémunération à la rubrique « Description de la rémunération de 2022 », qui commence à la page 28.

**Melanie L. Bayley**

Présidente, ATCO Electric

Âge : 45 ans

Domicile : Edmonton, Canada

Nombre d'années de service : 22

M^{me} Bayley est présidente d'ATCO Electric. Elle est responsable du rendement opérationnel et financier des entreprises de services publics d'électricité en Alberta, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, et plus particulièrement de la transformation de nos réseaux électriques en vue d'une décarbonisation durable du réseau, afin de permettre la transition énergétique. M^{me} Bayley est entrée au service de la société en 2000 et a occupé divers postes de direction au sein de l'organisation. Elle a été nommée à son poste actuel en 2021.

	2022	2021	2020
Trésorerie			
Salaire de base	400 000	365 000	330 000
Prime à court terme ¹⁾	600 000	220 000	300 000
Rémunération en espèces totale	1 000 000	585 000	630 000
Capitaux propres			
Incitatifs à moyen terme	s. o.	870	19 904
Prime incitative à long terme			
Options sur actions	143 250	54 420	32 870
Droits à la plus-value d'actions	s. o.	s. o.	s. o.
Total des capitaux propres	143 250	55 290	52 774
Rémunération directe totale	1 143 250	640 290	682 774

1) Pour en savoir plus, voir le tableau récapitulatif de la rémunération à la rubrique « Description de la rémunération de 2022 », qui commence à la page 28.

**Rebecca A. Penrice**

Vice-présidente directrice, Services généraux

Âge : 48 ans

Domicile : Calgary, Canada

Nombre d'années de service : 3

M^{me} Penrice est vice-présidente directrice, Services généraux de CU Inc. Elle a la responsabilité générale de diriger les principales unités fonctionnelles, dont les ressources humaines, la sécurité, les services communs, la chaîne d'approvisionnement et l'exploitation des installations, la gouvernance et les services juridiques, le marketing, la marque, et les communications, ainsi que l'aviation. Elle participe aux décisions stratégiques qui guident l'évolution de la culture d'entreprise et soutient l'équipe de haute direction et le conseil d'administration. M^{me} Penrice est entrée au service de la société en 2020.

	2022	2021	2020
Trésorerie			
Salaire de base	370 930	345 658	329 973
Prime à court terme	567 750	383 000	351 450
Rémunération en espèces totale	938 680	728 658	681 423

**Donald (Jason) Sharpe**

Président, ATCO Gas and Pipelines

Âge : 48 ans

Domicile : Calgary, Canada

Nombre d'années de service : 20

M. Sharpe est président d'ATCO Gas and Pipelines. Responsable du rendement opérationnel et financier de nos activités liées au gaz naturel, il maintient une réputation d'excellence en matière d'exploitation et de réglementation, plus particulièrement en ce qui a trait à la durabilité énergétique. M. Sharpe a occupé divers postes supérieurs se rapportant à l'ingénierie, aux projets d'envergure et à l'exploitation au sein des entreprises de transport et de distribution de gaz naturel. Il a été nommé à son poste actuel en 2021.

	2022	2021	2020
Trésorerie			
Salaire de base	400 000	345 000	307 500
Prime à court terme	500 000	400 000	285 000
Rémunération en espèces totale	900 000	745 000	592 500
Capitaux propres			
Incitatifs à moyen terme	s. o.	s. o.	15 674
Prime incitative à long terme			
Options sur actions	143 250	54 420	32 870
Droits à la plus-value d'actions	s. o.	s. o.	s. o.
Total des capitaux propres	143 250	54 420	48 544
Rémunération directe totale	1 043 250	799 420	641 044

DESCRIPTION DE LA RÉMUNÉRATION DE 2022

Tableau récapitulatif de la rémunération

Le tableau suivant présente un sommaire de la rémunération globale affectée à la société, selon le tableau présenté à la première page de la présente annexe 1, pour chacun des membres de la haute direction visés pour les exercices clos les 31 décembre 2022, 2021 et 2020.

				Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres				
	Salaire	Attributions fondées sur des actions ^{1), 2)}	Attributions fondées sur des options ^{1), 3), 4)}	Régimes incitatifs annuels ⁵⁾	Régimes incitatifs à long terme	Valeur de la rente de retraite ⁶⁾	Autre rémunération ⁷⁾	Rémunération globale
Nancy C. Southern								
Présidente du conseil et chef de la direction								
2022	757 000	s. o.	s. o.	1 362 600	s. o.	977 223	26 495	3 123 318
2021	766 000	s. o.	s. o.	0	s. o.	1 214 480	26 810	2 007 290
2020	553 208	s. o.	s. o.	1 249 600	s. o.	1 990 852	27 335	3 820 995
Brian P. Shkrobot								
Vice-président directeur et chef des finances								
2022	331 188	s. o.	s. o.	492 050	s. o.	23 300	82 747	929 285
2021	348 055	s. o.	s. o.	322 700	s. o.	26 932	12 182	709 869
2020	362 273	s. o.	s. o.	350 000	s. o.	27 830	12 680	752 783
Melanie L. Bayley								
Présidente, ATCO Electric								
2022	400 000	s. o.	143 250	600 000	s. o.	30 780	184 578	1 358 608
2021	365 000	870	54 420	220 000	s. o.	29 210	12 775	682 275
2020	330 000	19 904	32 870	300 000	s. o.	27 830	11 550	722 154
Becky A. Penrice								
Vice-présidente directrice, Services généraux								
2022	370 930	s. o.	s. o.	567 750	s. o.	23 300	9 273	971 253
2021	345 658	s. o.	s. o.	383 000	s. o.	22 375	8 641	759 674
2020	329 973	s. o.	s. o.	351 450	s. o.	21 735	8 249	711 407
Jason Sharpe								
Président, ATCO Gas and Pipelines								
2022	400 000	s. o.	143 250	500 000	s. o.	30 780	13 563	1 087 593
2021	345 000	s. o.	54 420	400 000	s. o.	29 210	12 075	840 705
2020	307 500	15 674	32 870	285 000	s. o.	27 830	10 763	679 637

1) Sauf en ce qui concerne M^{me} Bayley et M. Sharpe, dont les attributions fondées sur des actions et des options sont affectées en totalité à CU Inc., les informations à fournir concernant la rémunération en titres de capitaux propres attribuée aux membres de la haute direction visés ainsi que l'information concernant les régimes sous forme de titres de capitaux propres sont présentées dans les circulaires de sollicitation de procurations par la direction datées du 9 mars 2023 d'ATCO Ltd. et de Canadian Utilities Limited, selon le cas, lesquelles sont intégrées aux présentes par renvoi et peuvent être consultées sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

2) La valeur des attributions fondées sur des actions comprend les dividendes reçus au cours de l'année civile en question. Au cours des trois dernières années, ATCO n'a octroyé aucune part dans le cadre du régime incitatif à moyen terme.

3) Les valeurs des options indiquées pour les trois derniers exercices correspondent aux justes valeurs à la date d'attribution calculées au moyen de la méthode Black-Scholes, soit la méthode qui est aussi utilisée pour calculer les justes valeurs comptables. Les hypothèses utilisées s'établissent comme suit :

	2022		2021		2020	
	Septembre		Juin		Décembre	
	ATCO	Canadian Utilities	ATCO	Canadian Utilities	ATCO	Canadian Utilities
Hypothèses relatives aux options						
Durée prévue (en années)	7,1	6,8	7,1	6,8	7,1	6,8
Taux de rendement sans risque	3,17 %	3,20 %	1,10 %	1,06 %	0,52 %	0,50 %
Volatilité	25,98 %	21,44 %	26,23 %	24,09 %	21,76 %	22,25 %
Rendement du dividende	3,98 %	4,41 %	3,93 %	4,89 %	4,62 %	5,49 %

4) Total des options sur actions et des droits à la plus-value d'actions d'ATCO et de Canadian Utilities.

5) Les attributions de M. Shkrobot et de M^{me} Bayley comprennent des primes supplémentaires discrétionnaires de 100 000 \$ chacun approuvées par le CGNRR et versées en juillet 2022 pour reconnaître leur travail extraordinaire dans le cadre de différentes initiatives qui ont eu lieu au sein de la société.

au cours du premier semestre de 2022. Les montants présentés dans le tableau correspondent à la tranche des charges liées à la rémunération revenant à CU Inc.

- 6) Estimée au moyen d'une formule prescrite fondée sur plusieurs hypothèses. Comprend également d'autres éléments de rémunération.
- 7) Contribution de l'employeur au régime d'achat d'actions des employés. La rémunération de M. Shkrobot et de M^{me} Bayley pour 2022 comprend des prestations imposables s'établissant à 95 966 \$ et à 170 840 \$, respectivement, pour leur travail extraordinaire et leur service exemplaire dans le cadre de différentes initiatives qui ont eu lieu au sein de la société au cours de l'exercice. Les montants présentés dans le tableau correspondent à la tranche des charges liées à la rémunération revenant à CU Inc.

ATTRIBUTIONS EFFECTUÉES DANS LE CADRE D'UN RÉGIME INCITATIF

Sauf en ce qui concerne M^{me} Bayley et M. Sharpe, dont les attributions fondées sur des actions et des options sont affectées en totalité à CU Inc., les informations à fournir concernant la rémunération en titres de capitaux propres attribuée aux membres de la haute direction visés ainsi que l'information concernant les régimes sous forme de titres de capitaux propres sont présentées dans les circulaires de sollicitation de procurations par la direction datées du 9 mars 2023 d'ATCO Ltd. et de Canadian Utilities Limited, selon le cas, lesquelles sont intégrées aux présentes par renvoi et peuvent être consultées sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Attributions fondées sur des options en cours

Le tableau suivant présente les attributions effectuées dans le cadre d'un régime incitatif en cours au 31 décembre 2022, pour chacun des membres de la haute direction visés.

Attributions fondées sur des options									
Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées					Prix d'exercice des options / valeur de base des DPVA (\$)		Date d'expiration des options / DPVA	Valeur des options / DPVA dans le cours non exercées ⁵⁾ (\$)	
Canadian Utilities			ATCO		Canadian Utilities		Canadian Utilities		
Options ¹⁾	DPVA ²⁾		Options ³⁾	DPVA ⁴⁾	Canadian Utilities	ATCO		Canadian Utilities	ATCO
Melanie L. Bayley									
2022	25 000	s. o.	s. o.	s. o.	40,89	s. o.	15 sept. 2030	0	0
2021	10 000	s. o.	2 000	s. o.	35,76	45,38	15 juin 2029	8 900	0
2020	10 000	s. o.	2 000	s. o.	32,09	38,40	15 déc. 2028	45 600	7 960
2019	3 000	3 000	s. o.	s. o.	38,97	s. o.	15 nov. 2029	0	0
2018	1 000	1 000	1 000	1 000	34,13	42,08	15 mars 2028	5 040	600
2017	1 000	1 000	1 000	1 000	38,07	48,82	15 mars 2027	0	0
2016	1 500	1 500	s. o.	s. o.	36,08	s. o.	25 mars 2026	1 710	0
2015	1 000	1 000	s. o.	s. o.	40,78	s. o.	15 mars 2025	0	0
2014	1 000	1 000	s. o.	s. o.	38,96	s. o.	15 déc. 2024	0	0
Jason Sharpe									
2022	25 000	s. o.	s. o.	s. o.	40,89	s. o.	15 sept. 2030	0	0
2021	10 000	s. o.	2 000	s. o.	35,76	45,38	15 juin 2029	8 900	0
2020	10 000	s. o.	2 000	s. o.	32,09	38,40	15 déc. 2028	45 600	7 960
2019	2 000	2 000	s. o.	s. o.	38,97	s. o.	15 nov. 2029	0	0
2018	2 000	2 000	s. o.	s. o.	34,13	s. o.	15 mars 2028	10 080	0
2017	2 000	2 000	s. o.	s. o.	38,07	s. o.	15 mars 2027	0	0
2016	1 500	1 500	s. o.	s. o.	36,08	s. o.	25 mars 2026	1 710	0
2015	1 000	1 000	s. o.	s. o.	29,97	s. o.	15 déc. 2025	13 360	0
2015	1 000	1 000	s. o.	s. o.	40,78	s. o.	15 mars 2025	0	0
2014	1 000	1 000	s. o.	s. o.	39,39	s. o.	15 juill. 2024	0	0

1) Options visant l'achat d'actions de catégorie A de Canadian Utilities.

2) Droits à la plus-value d'actions fondés sur des actions de catégorie A de Canadian Utilities.

3) Options visant l'achat d'actions de catégorie I d'ATCO.

4) Droits à la plus-value d'actions fondés sur des actions de catégorie I d'ATCO.

5) Écart entre la valeur de marché au 31 décembre 2022 des actions de catégorie A de Canadian Utilities (36,65 \$) et des actions de catégorie I d'ATCO (42,38 \$) sous-jacentes aux attributions fondées sur des options et le prix d'exercice des attributions fondées sur des options.

Le tableau suivant présente les attributions effectuées dans le cadre d'un régime incitatif acquises et gagnées par chacun des membres de la haute direction visés en 2022.

Exercice clos le 31 décembre 2022	Attributions fondées sur des options				Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres
	Montant acquis au cours de l'exercice (\$)				Valeur gagnée au cours de l'exercice (\$)
	Canadian Utilities		ATCO		
	Options ¹⁾	DPVA ²⁾	Options ³⁾	DPVA ⁴⁾	
Melanie L. Bayley	20 256	506	2 521	16	600 000
Jason Sharpe	20 762	1 012	2 505	0	500 000

1) Options visant l'achat d'actions de catégorie A de Canadian Utilities.

2) Droits à la plus-value d'actions fondés sur des actions de catégorie A de Canadian Utilities.

3) Options visant l'achat d'actions de catégorie I d'ATCO.

4) Droits à la plus-value d'actions fondés sur des actions de catégorie I d'ATCO.

RÉGIME DE RETRAITE

Les membres de la haute direction visés participent au régime de retraite à l'intention des employés de Canadian Utilities Limited et des sociétés participantes (le « régime CU »), qui comporte deux volets : un volet prestations définies (« PD ») et un volet cotisations définies (« CD »). Nancy C. Southern participe au volet PD. Brian P. Shkrobot, Melanie L. Bayley, Becky A. Penrice et Jason Sharpe participent au volet CD.

Mode de fonctionnement du volet PD :

- Les membres de la haute direction ne cotisent pas au régime.
- Les participants peuvent prendre leur retraite sans réduction de la rente lorsqu'ils atteignent l'âge de 62 ans, ou si la somme de leur âge et de leurs années de service donne 90 points ou plus. Ils peuvent aussi prendre leur retraite dès l'âge de 55 ans. Cependant, s'ils n'ont pas accumulé 90 points, leurs prestations de retraite seront réduites de 3 pour cent pour chaque année de retraite avant 62 ans et d'une autre tranche de 3 pour cent pour chaque année avant l'âge de 60 ans.
- Les prestations de retraite sont versées jusqu'au décès du participant et, ensuite, 60 pour cent de ces prestations sont versées au conjoint survivant.
- Les prestations de retraite versées aux retraités ont, par le passé, augmenté annuellement avec l'inflation, jusqu'à concurrence de 3 pour cent.

Mode de calcul des prestations de retraite :

$$\left[1,4 \% \times \text{moyenne du maximum des gains ouvrant droit à pension (59 700 \$ en 2022)} + 2 \% \times \text{salaire moyen (salaire de base le plus élevé sur cinq années consécutives, à l'exclusion des primes à court terme) moins 59 700 \$} \right] \times \text{Années de service}$$

Mode de fonctionnement du volet CD :

- Les membres de la haute direction ne cotisent pas au régime.
- La société verse des cotisations équivalent à 10 pour cent du salaire de base, jusqu'à concurrence du maximum autorisé par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), qui était de 30 780 \$ en 2022.
- Les participants sont responsables des décisions en matière de placement prises dans le régime CD et peuvent investir les cotisations dans un large éventail de fonds.

PRESTATIONS DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRES

Les prestations de retraite versées dans le cadre de nos régimes de retraite sont assujetties aux plafonds imposés par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Des prestations qui dépassent ces plafonds sont versées à Nancy C. Southern à titre de rente complémentaire. Cette rente complémentaire est offerte par Canadian Utilities et n'est pas préalablement capitalisée; elle comprend également les prestations aux termes du régime de Canadian Utilities. Les prestations sont versées suivant les mêmes modalités que celles du régime et comportent les mêmes prestations du survivant et la même indexation.

Mode de fonctionnement du régime :

- Les prestations de retraite complémentaires sont versées comme dans le cadre d'un régime à prestations définies.
- Les membres de la haute direction ne versent aucune cotisation au régime complémentaire.
- Les années de service sont plafonnées à 35.

Les prestations de retraite complémentaires de Nancy C. Southern font partie de son contrat de travail. Ses prestations sont calculées de façon à correspondre à 80 pour cent de la moyenne de ses cinq années de rémunération en espèces les plus élevées (salaire et primes à court terme) tout au long de sa carrière.

PRESTATIONS DÉFINIES

Le tableau qui suit présente les prestations de retraite et les obligations accumulées au titre des prestations définies aux termes de tous les régimes de retraite agréés et de toutes les ententes complémentaires pour Nancy C. Southern, qui ont été affectées à CU Inc.

	Nombre d'années de service décomptées	Prestations annuelles payables (\$)		Valeur actualisée d'ouverture de l'obligation au titre des prestations définies (\$)	Variation attribuable aux éléments rémunératoires (\$)	Variation attribuable aux éléments non rémunératoires (\$)	Valeur actualisée de clôture de l'obligation au titre des prestations définies (\$)
		À la fin de l'exercice	À l'âge de 65 ans				
Nancy C. Southern	27,00	1 550 336	1 550 336	28 787 153	977 223	(6 056 448)	23 707 928

Le nombre d'années de service décomptées est la durée de la participation du membre de la haute direction au régime de retraite, qui sert à calculer la rente.

Les prestations annuelles payables à la fin de l'exercice sont fonction des années de service décomptées des prestations définies et des gains moyens réels ouvrant droit à pension au 31 décembre 2022. Les prestations sont réduites si un membre de la haute direction visé a droit à une retraite anticipée.

Les prestations annuelles payables à l'âge de 65 ans sont fonction des gains moyens réels ouvrant droit à pension au 31 décembre 2022, et des années de service projetées à l'âge de 65 ans, jusqu'à concurrence de 35 années de service.

La société calcule les obligations accumulées au titre des prestations définies selon la méthode prévue par les Normes internationales d'information financière et d'après la meilleure estimation, par la direction, des événements futurs qui ont une incidence sur le coût des rentes, y compris les hypothèses au sujet du rajustement des salaires de base à l'avenir.

La variation attribuable aux éléments rémunératoires comprend le coût du service, les écarts entre les gains réels et estimés, l'incidence des modifications au régime et les prestations pour services passés ainsi que les changements de dates de départ à la retraite supposés.

La variation attribuable aux éléments non rémunératoires comprend l'intérêt sur l'obligation, l'incidence des modifications des hypothèses et l'incidence de la variation de l'attribution de CU Inc., qui est passée de 76,6 pour cent en 2021 à 75,7 pour cent en 2022. Voir la note 13, Avantages de retraite, des états financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 pour un complément d'information au sujet des méthodes et des hypothèses utilisées pour calculer les obligations accumulées au titre des prestations définies.

COTISATIONS DÉFINIES

Le tableau ci-après présente les cotisations définies pour les membres de la haute direction visés, qui ont été affectées à CU Inc.

	Valeur accumulée au début de l'exercice (\$)	Élément rémunératoire (\$)	Valeur accumulée à la fin de l'exercice (\$)
Brian P. Shkrobot	709 201	23 300	541 437
Melanie L. Bayley	615 336	30 780	579 290
Becky A. Penrice	51 538	23 300	68 495
Jason Sharpe	603 316	30 780	574 240

Le montant de l'élément rémunératoire correspond à la cotisation de la société. Les participants sont responsables de leurs placements et peuvent investir les cotisations dans un large éventail de fonds.

CESSATION D'EMPLOI ET CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Des précisions concernant les dispositions qui s'appliqueraient, en cas de cessation d'emploi ou de changement de contrôle, aux membres de la haute direction visés, à l'exception de M^{me} Bayley et de M. Sharpe, dont la totalité de la rémunération a été attribuée à la société, sont présentées dans les circulaires de sollicitation de procurations par la direction datées du 9 mars 2023 d'ATCO Ltd. et de Canadian Utilities Limited, lesquelles sont intégrées aux présentes par renvoi et peuvent être consultées sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Le tableau suivant présente les montants supplémentaires qui seraient versés à M^{me} Bayley et à M. Sharpe selon différents scénarios – retraite, démission, cessation d'emploi sans motif valable et le changement de contrôle sans cessation d'emploi, en supposant que l'événement déclencheur ait eu lieu le 31 décembre 2022.

	Montants supplémentaires	Retraite (\$)	Démission (\$)	Cessation d'emploi sans motif valable (\$)	Changement de contrôle sans cessation d'emploi (\$)
Melanie L. Bayley					
	Versement en espèces				
	Attributions fondées sur des options ¹⁾				34 583
	Prestations de retraite				
	Avantages sociaux				
	Avantages indirects				
	Total				34 583
Jason Sharpe					
	Versement en espèces				
	Attributions fondées sur des options ¹⁾				38 376
	Prestations de retraite				
	Avantages sociaux				
	Avantages indirects				
	Total				38 376

1) Suppose l'exercice de toutes les options et de tous les droits à la plus-value des actions. Indique la valeur estimative des attributions accélérées en fonction du cours de clôture des actions de catégorie A de Canadian Utilities et de catégorie I d'ATCO le 31 décembre 2022, soit 42,38 \$ et 36,65 \$, respectivement.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Pour en savoir plus sur la rémunération annuelle versée aux administrateurs qui n'étaient pas des salariés pour avoir rempli la fonction d'administrateur de la société, voir la page 18.

M. Booth est un administrateur de la société et d'ATCO. Les informations à fournir en vertu de l'article 7 de l'annexe 51-102A6, *Déclaration de la rémunération de la haute direction*, du Règlement 51-102 sont présentées dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 9 mars 2023 d'ATCO Ltd., laquelle est intégrée par renvoi aux présentes et peut être consultée sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

M^{me} Charlton et M. Normand sont administrateurs de la société et de Canadian Utilities. Les informations à fournir en vertu de l'article 7 de l'annexe 51-102A6, *Déclaration de la rémunération de la haute direction*, du Règlement 51-102 sont présentées dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 9 mars 2023 de Canadian Utilities Limited, laquelle est intégrée par renvoi aux présentes et peut être consultée sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

M^{me} Southern et M^{me} Southern-Heathcott sont administratrices de la société, d'ATCO et de Canadian Utilities.

M^{me} Southern est une employée de la société et ne reçoit aucune rémunération à titre d'administratrice. Les informations à fournir en vertu de l'article 7 de l'annexe 51-102A6, *Déclaration de la rémunération de la haute direction*, du Règlement 51-102 en ce qui concerne M^{me} Southern-Heathcott sont présentées dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 9 mars 2023 de Canadian Utilities Limited, laquelle est intégrée par renvoi aux présentes et peut être consultée sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.